



Réaliser une ordonnance numérique

L'ordonnance numérique est la version électronique sécurisée de l'ordonnance papier. Elle permet aux professionnels de santé de prescrire, via un logiciel certifié, des médicaments, des dispositifs médicaux ou des examens. Chaque ordonnance est associée à un QR code unique, pour une prise en charge rapide et sécurisée.

Comment faire une ordonnance numérique ?

Depuis le dossier du patient, créez votre ordonnance de médicaments, de produits de santé ou d'examens complémentaires (avec ou sans modèle). Attention : lors d'un nouvel examen complémentaire, votre prescription sera en « texte structuré » par défaut.

Le logo situé en haut à droite indique que l'ordonnance numérique est activée pour cette prescription :

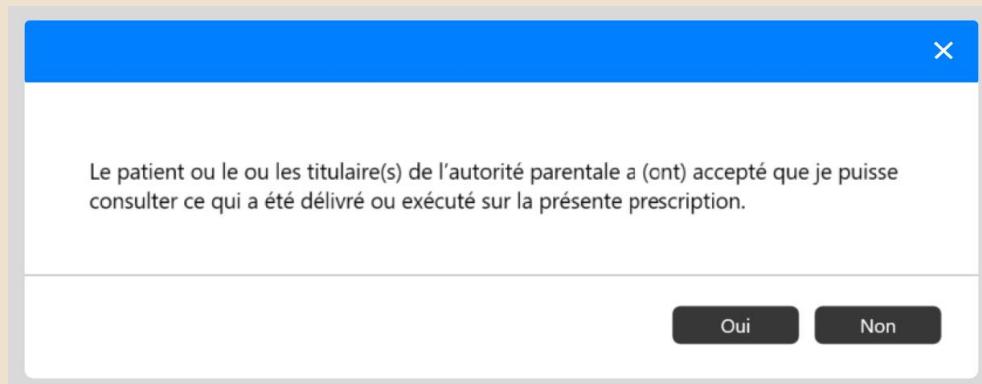


Pour désactiver l'ordonnance numérique, cliquez sur le logo : il deviendra gris, signalant le passage en mode ordonnance standard :



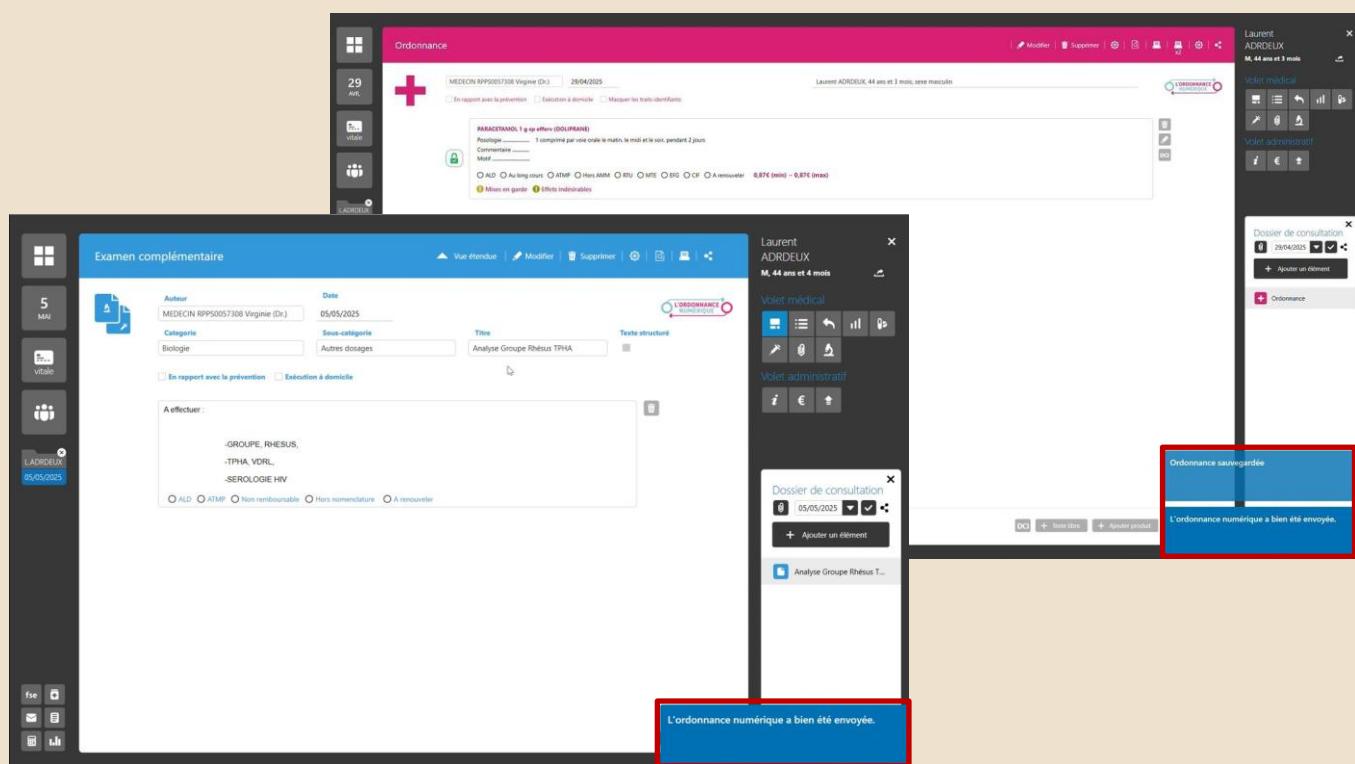
Consentement patient : suivi de la délivrance des produits

Lors de l'enregistrement de l'ordonnance numérique, une fenêtre s'affiche pour **demander le consentement** de votre patient afin que vous puissiez **suivre la délivrance des produits** de la prescription.



Validation de l'ordonnance numérique

En bas à droite, une pop-up bleu vous informe que l'ordonnance numérique a bien été générée :

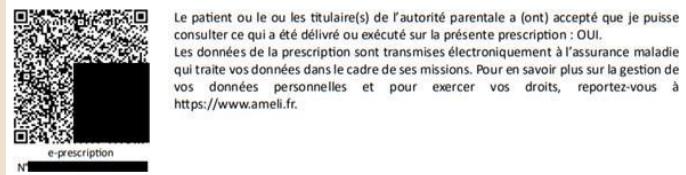


i Information

Lors de l'enregistrement de l'ordonnance numérique, un appel au téléservice est effectué. Le QR code ne sera généré que si cet appel aboutit. Il est donc indispensable d'être connecté à Internet.

Le QR code

Lorsque vous prévisualisez votre ordonnance numérique, le QR code, le n° de e-prescription ainsi que les mentions légales apparaissent dans le pied de page de l'ordonnance.



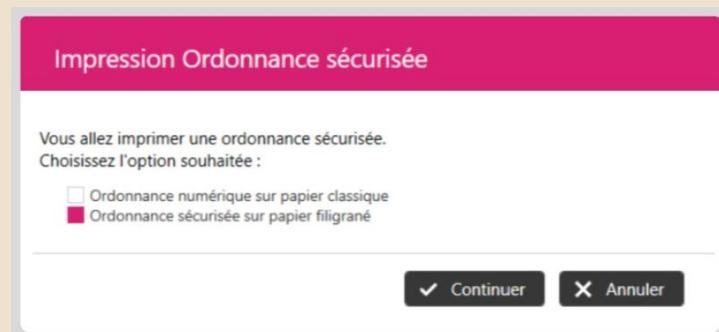
i Information

Ce QR code peut être scanné directement en pharmacie. Si l'établissement n'est pas encore équipé pour la lecture du QR code, un numéro d'e-prescription numérique est également affiché et peut être saisi manuellement afin de valider la délivrance des produits.

Prescription de stupéfiants

Vous pouvez désormais prescrire des produits stupéfiants via l'ordonnance numérique, qui remplacera progressivement l'ordonnance sécurisée sur papier filigrané.

Lors de l'impression d'une prescription contenant un produit classé comme stupéfiant, vous avez le choix entre deux options : imprimer une ordonnance numérique sur papier classique, accompagnée d'un QR code, ou, imprimer une ordonnance sécurisée sur papier filigrané.



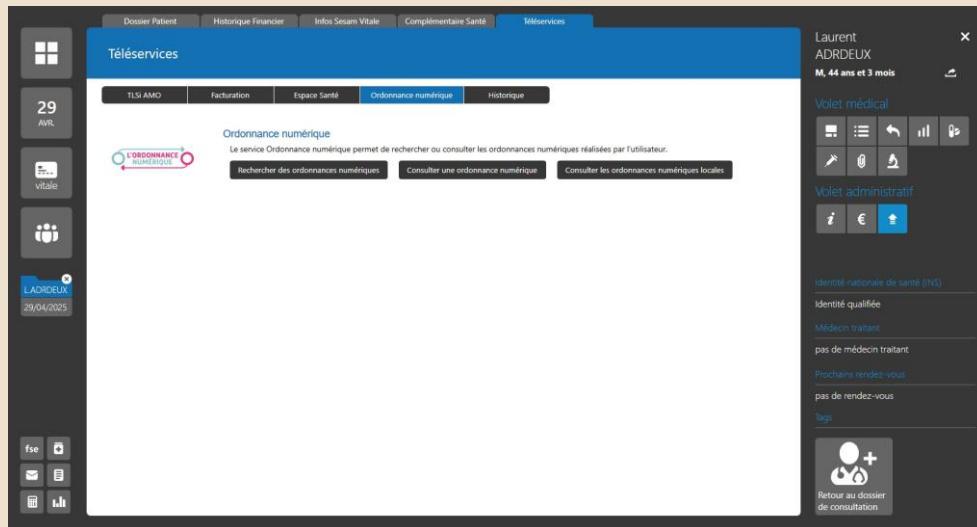
Fonctionnement selon votre choix :

- Si vous choisissez l'ordonnance numérique sur papier classique et cliquez sur « continuer », l'impression sera lancée immédiatement.
- Si vous optez pour l'ordonnance sécurisée sur papier filigrané, un message vous rappellera d'ajouter un papier filigrané dans votre imprimante avant l'impression.
- Si vous choisissez d'imprimer les deux ordonnances (numérique puis sécurisée), l'ordonnance numérique sera imprimée en premier, puis le message vous invitera à insérer le papier filigrané pour l'impression suivante.



Le téléservice ordonnance numérique

Dans vos téléservices, un nouvel onglet « Ordonnance numérique » vous permet de choisir parmi trois options pour suivre la délivrance des ordonnances de vos patients :



1. Rechercher des ordonnances numériques

Recherchez toutes vos ordonnances numériques délivrées en pharmacie pour chaque patient

Date de naissance	30/09/1965	Date de prescription	Fin
Nir de l'ouvrant droit	1601063220118	Date d'exécution	Fin
Rang	1	Date de modification	Fin
Type de prescription	Produits de santé		
Sous-type	(Aucun)		

2. Consulter une ordonnance numérique

Scannez le QR code de l'ordonnance numérique ou saisissez manuellement le n° de prescription afin de visualiser son contenu et la délivrance en pharmacie.



3. Consulter les ordonnances numériques locales

Consultez les ordonnances numériques faites sur DrSanté, et vérifiez si cette ordonnance numérique a été délivrée au patient :

[Consulter les e-prescriptions locales](#)

30/01/2025	PARACETAMOL 1 g cp
1 comprimé par voie orale le matin et le soir, pendant 5 jours	



ER-AMTF-22 : Il n'existe pas de prescription en base de données correspondant aux critères de consultation suivants : - Numéro de prescription 03YFG9ZE1JZ6XR8MGR - Numéro AM 991148271 - Identifiant RPPS 99900118193

ER-AMTF-23 : La prescription n'a pas été exécutée ; l'accès en consultation n'est pas admis.



Besoin d'aide ? Contactez notre service support par mail à l'adresse suivante :
support@logicieldrsante.com ou consultez notre site

[Accéder au site support](#)